



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



Pôle « Médiation Faune Sauvage » LPO Alsace & GEPMA

Bilan 2019

PREAMBULE

Créé en mars 2008, le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

Il est géré par Suzel Hurstel, secondée de deux médiatrices spécialisées : Camille Fahrner et Laetitia Duhil. Les 3 salariées oeuvrent tout au long de l'année pour répondre à toute demande liée à la faune sauvage et à ses habitats naturels et bâti. Elles sont aidées de 2 volontaires en service civique et de bénévoles.

⇒ **Le pôle MFS a traité 4510 demandes au cours de l'année 2019, toutes catégories et espèces confondues.**

Notons que la totalité des appels n'a pas pu être informatisée à la date de la rédaction de ce bilan, et que si l'on extrapole, la somme totale des demandes traitées est de plus de 5600.

Evolution du nombre de demandes au fil des années :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb	1869	2328	2470	3006	2891	3641	4471	4510

1. Répartition géographique des demandes

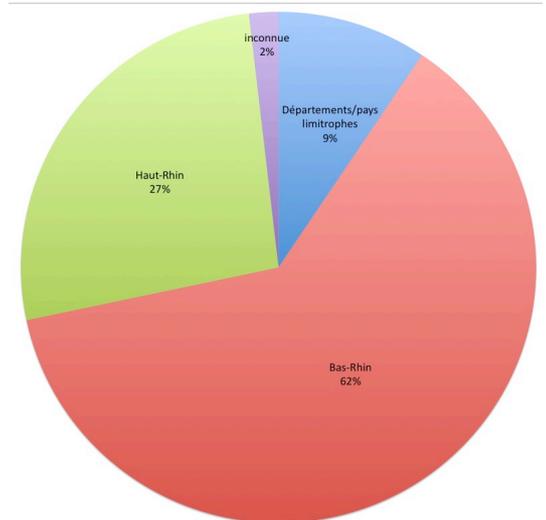
L'origine des appels se décline de la manière suivante :

- Bas-Rhin : 2809
- Haut-Rhin : 1194
- Autres départements/pays limitrophes : 424
- Origine inconnue : 83

2. Catégories d'appels

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et si besoin un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont réparties comme suit :

- ⇒ Les problématiques de cohabitation : 11,1 %
- ⇒ Les demandes de conseils et d'information sur la faune : 12,2 %
- ⇒ Les demandes de conseils en cohabitation avec la faune : 14,2 %
- ⇒ Les demandes liées à des problématiques de destruction : 10,4 %
- ⇒ Les demandes liées à des animaux en perte ou jugés en détresse par les découvreurs : 52,1 %



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg - 03 88 22 07 35
Centre de Soins - Rosenwiller - 03 88 04 42 12
alsace.mediation@lpo.fr

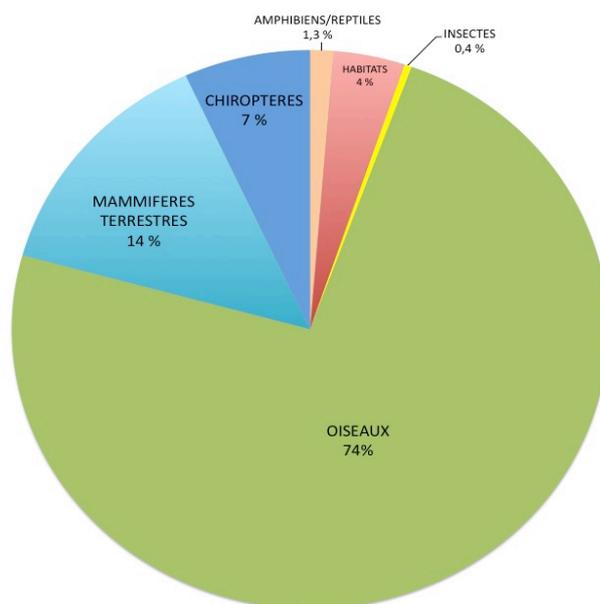


3. Espèces concernées

Les appels concernent les espèces et catégories suivantes

- Oiseaux : 3325
- Mammifères terrestres : 626
- Chiroptères : 6,9
- Reptiles/amphibiens : 57
- Insectes : 18
- Habitats : 175

S'agissant des mammifères terrestres, rappelons qu'un poste salarié a été créé en 2014 pour répondre spécifiquement aux problématiques concernant le blaireau d'Europe et le renard roux. Des solutions sont ainsi apportées à toutes personnes rencontrant un problème de cohabitation avec cette espèce (terriers creusés dans des remblais de voie ferrée, terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles de cultures...). Ce travail de suivi et de protection s'est encore développé en 2019 par la réalisation de partenariats concrets avec des entreprises et des administrations.



4. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France

Depuis 18 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

↳ En 2019, 122 cadavres ont été envoyés et les résultats sont négatifs.

5. Communication

Les médias se font souvent l'écho des actions réalisées par le pôle MFS, qui contacte régulièrement la presse écrite et télévisée. En 2019, 23 articles ou reportages ont ainsi été publiés ou diffusés.

6. Financeurs

Le pôle MFS est partiellement financé par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est)** et l'**Eurométropole de Strasbourg**.

CONCLUSION

Le pôle MFS vient de terminer sa douzième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers que par les professionnels et les collectivités. Il est également important de rappeler qu'au-delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques des espèces et de fait contribue à leur protection et à celles de leurs habitats.

Le pôle MFS remercie chaleureusement tous les bénévoles qui aident l'équipe salariée. Sa reconnaissance va également à la DREAL Grand-Est et à l'Eurométropole de Strasbourg pour leur aide financière.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg - 03 88 22 07 35
Centre de Soins - Rosenwiller - 03 88 04 42 12
alsace.mediation@lpo.fr

